

Date de convocation : 26/03/2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 32

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de MAROMME, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Canopée, Salle Taïga, sous la présidence de M. LAMIRAY David, Maire,

Sont présents : M. LAMIRAY David, Maire, Mme MASURIER Marie-Claude, M. HARDY Didier, Mme M'BODJ VOISIN Aissatou, Mme POULAIN Christelle, M. FERNANDES Quentin, Mme BREHAM Isabelle, M. ROBAT Christophe, Mme TCHILATCHAVA Alexandra, Maires-adjoints, M. PATIN Cédric, Mme AÑO Alex, M. FLIPO Nicolas, Mme SARTA Angéla, M. SOUMARÉ Oumar, Conseillers municipaux délégués, Mme LEPRINCE Marie-Chantal, M. FLAHAUT Alain, Mme DEVAURE Magali, M. SIMONIN Didier, Mme DUPUIS Karine, M. BOUHMAR Toufir, Mme CHABANE Hakima, M. LANCHON BREUIL Aurélien, M. CHAPLET Benjamin, Mme ANDRE Fanny, Mme DEMEULLE Jennifer, M. D'ALMEIDA Horacio, Mme FERAY Kimbeurlee, M. KAÇAR Dilaver, M. AÑO Julio, conseillers municipaux.

Ont remis pouvoir : M. M. AÑO Marc à Mme MASURIER Marie-Claude, Mme ADAM Stéphanie à Mme POULAIN Christelle, Mme PION Estelle à Mme DUPUIS Karine.

Absent excusé : M. LARDANS Thierry.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme MASURIER Marie-Claude, maire-adjointe, remplit les fonctions de secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'application Télérecours est accessible par le site internet www.telerecours.fr

Objet : Création des commissions communales

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121.22,
- **Vu** le décret n° 2025-848 du 28 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs,

- **Considérant** que le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.
- **Considérant** le rapport de présentation joint à la présente délibération,

Après en avoir délibéré

DÉCIDE de créer deux commissions communales regroupées dans une commission communale générale suivantes :

COMMISSIONS COMMUNALES		NOMBRE DE MEMBRES
I	Réussite éducative – Jeunesse – Petite Enfance – Affaires sociales – Politique de la Ville – Handicap – Séniors – Sport – Culture – Vie Associative – Evènementiel	16 membres
II	Finances – Affaires administratives et économiques – Domaine public – Propreté urbaine – Tranquillité urbaine – Travaux – Bâtiments municipaux – Politique environnementale	16 membres
III	Commission générale regroupant les 2 commissions communales	32 membres

I – Commission Réussite éducative – Jeunesse – Petite Enfance – Affaires sociales – Politique de la Ville – Handicap – Séniors – Sport – Culture – Vie Associative – Evènementiel :

Président : Monsieur le Maire + 16 membres

Alexandra Tchilatchava	Christelle Poulain	Angela Sarta
Aïssatou M'Bodj Voisin	Marie-Claude Masurier	Isabelle Bréham
Christophe Robat	Quentin Fernandes	Alex Año
Hakima Chabane	Aurélien Lanchon Breuil	Kimbeurlee Feray
Marie-Chantal Leprince	Magali Devaure	Fanny André
Jennifer Demeulle		

II - Commission Finances – Affaires administratives et économiques – Domaine public – Propreté urbaine – Tranquillité urbaine – Travaux – Bâtiments municipaux – Politique environnemental :

Président : Monsieur le Maire + 16 membres

Thierry Lardans	Toufir Bouhmar	Alain Flahaut
Didier Simonin	Benjamin Chaplet	Stéphanie Adam
Oumar Soumaré	Didier Hardy	Dilaver Kaçar
Horacio D'Almeida	Karine Dupuis	Cédric Patin
Estelle Pion	Marc Año	Julio Año
Nicolas Flipo		

III - Commission communale générale regroupant les deux commissions communales :

Président : Monsieur le Maire + 32 membres

Alexandra Tchilatchava	Christelle Poulain	Angela Sarta
Aïssatou M'Bodj Voisin	Marie-Claude Masurier	Isabelle Bréham
Christophe Robat	Quentin Fernandes	Alex Año
Hakima Chabane	Aurélien Lanchon Breuil	Kimbeurlee Feray
Marie-Chantal Leprince	Magali Devaure	Fanny André
Jennifer Demeulle	Thierry Lardans	Toufir Bouhmar
Didier Simonin	Benjamin Chaplet	Stéphanie Adam
Oumar Soumaré	Didier Hardy	Dilaver Kaçar
Horacio D'Almeida	Karine Dupuis	Cédric Patin
Estelle Pion	Marc Año	Julio Año
Alain Flahaut	Nicolas Flipo	

Suivent les signatures pour extrait conforme
Fait et délibéré à Maromme, le 07 avril 2026

Le secrétaire de séance,